

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 6 décembre 2021

**Jumelage Floirac
Diébougou.
Subvention
association Floirac
Cap Burkina
«création de six
jardins scolaires
sur la commune
Diebougou »**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 novembre 2021 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme DURLIN à M. GALAN – M. CAVALIERE à Mme COLLIN
Mme SABI à M. ASFOR - Mme BIJOUX à M. BOURIGAULT –
Mme BONNAL à M. JUIF – Mme PROUHET à Mme LACUEY
M. CALT à M. SINSOU**

M. MEYRE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le jumelage formel entre les villes de Floirac et Diébougou (Burkina Faso) a fait l'objet d'une délibération en date du 29 novembre 1999.

A l'appui de cet engagement, de nombreuses actions ont été réalisées par la Ville de Floirac en accord avec le Conseil Municipal de Diébougou, et les Comités de Jumelage des deux villes, chacune d'entre elles faisant l'objet d'une convention quadripartite votée en termes identiques par les deux assemblées délibérantes.

Pour rappel, il a été financé ainsi par les jeunes floiracais, dans le cadre des actions de solidarité menées par le Service Jeunesse de la ville, deux maternités, un bâtiment destiné au planning familial,

la rénovation de trois écoles, une maison du beurre à karité, et dernièrement en 2018 un complexe scolaire de trois classes à Diasser.

Du matériel Scolaire, Culturel, Médical, de secours à la population a, en outre, été fourni à la municipalité de Diébougou tout au long de ces vingt ans de Jumelage.

L'Association Floirac Cap Burkina, née en 1994 par la volonté de jeunes floiracais qui souhaitent poursuivre leurs actions de solidarité, a participé de manière active à ces échanges en tant que comité de jumelage et ce dans le cadre des conventions.

Elle poursuit son œuvre au bénéfice des habitants de Diébougou et mène aussi de son côté des actions complémentaires à celles de la Ville de Floirac,

Parmi elles le financement de la construction et de l'entretien de quatre moulins à grains au bénéfice des femmes des villages composant la ville de Diébougou, l'achat de matériel médical destiné aux deux maternités, celles de Diébougou Centre et Konsabla, d'une première ambulance.

A la demande de M. Alphonse SOMDA Maire de Diébougou, l'Association Floirac Cap Burkina souhaite financer une partie de la création de jardins scolaires et de l'amélioration des conditions de vie des élèves dans six écoles de la commune urbaine de Diébougou.

Cette action, basée sur la production/collecte, permettra aux cantines scolaires de responsabiliser les élèves et leurs familles à l'amélioration des aliments servis dans les cantines de la ville de Diebougou.

Le coût global de la création de jardins scolaires dans six écoles de la commune de Diebougou a été estimé à 18 000 €. L'Association Floirac Cap Burkina, sur ses propres ressources, a décidé, lors de sa réunion de bureau en date du 14 Octobre 2021, de consacrer la somme de 6 500 € sur ce projet.

L'Association Floirac Cap Burkina sollicite la Ville de Floirac pour un montant complémentaire, soit 2000 €.

Le montage financier s'établit ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Création de six jardins scolaires	18 000 €	Participation ASS FCB	6 500 €
		Subvention Ville de Floirac	2 000 €
		Participation Ville de Diébougou	5 400 €
		Participation des écoles de Diebougou	1 100 €
		Participation région Diebougou	3 000 €
TOTAL	18 000 €	TOTAL	18 000 €

Une Convention quadripartite, Villes de Floirac et de Diébougou, Comité de Jumelage de Diébougou, l'Association Floirac Cap Burkina ci-jointe, fixe le cadre du financement de la création de six jardins scolaires ainsi que les engagements de chaque partie prenante.

Cette convention sera approuvée en termes identiques par chaque conseil en séance publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion et Emploi, Solidarités Internationales et Numérique en date du 9 novembre 2021;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention de 2000 € l'Association Floirac Cap Burkina pour le financement partiel de la création de six jardins scolaires pour les écoles de la ville de Diébougou.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention fixant le cadre de ce projet de financement partiel de la création de six jardins scolaires pour les écoles de la ville de Diébougou.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2021 au chapitre 65, à l'article 6574 fonction 824.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU



Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 32

Contre : 1.M. LEDOUX

Abstention :